

Saint Pantaléon de Larche, le 28 octobre 2019



COMMUNE DE
SAINT PANTALEON DE LARCHE

COMMUNIQUE DE PRESSE

SAINT-PANTALEON-DE-LARCHE RENCONTRE AVEC LE SENATEUR CLAUDE NOUGEIN



Claude Nougéin Sénateur de la Corrèze a rencontré le Conseil Municipal de Saint-Pantaléon-de-Larche. La réforme de la fiscalité locale a été au centre des discussions. Les élus municipaux ont fait part de leurs inquiétudes au Parlementaire.

CONTACTS PRESSE :

ANNE-MARIE OUMEDJKANE – Adjointe à la Communication – Tel – 06 86 97 11 20 – Courriel - a.m.oumedjkane@orange.fr

La suppression de la taxe d'habitation est un sujet de vive inquiétude pour les élus locaux. Depuis son annonce, le sénateur Nougéin a expliqué que cette mesure avait singulièrement changé d'ampleur. La mesure devait représenter 10 milliards et concerner 80% de la population. Finalement, elle représentera 20 milliards et tous les contribuables (sauf pour les résidences secondaires). Les 20% de foyers les plus aisés seront exonérés sur la période 2021/2023, ce qui représente 369 foyers fiscaux à Saint-Pantaléon-de-Larche. 1459 foyers ont déjà profité de la réforme avec -60% cette année. La compensation pour la commune représentera 900 000 euros mais sur la base d'imposition de 2017.

A partir de 2021, le foncier bâti du Département sera reversé aux communes à titre de compensation. Il n'y aura donc plus que la commune qui votera un taux d'impôt foncier. La question est désormais de savoir si cette compensation suffira à maintenir le produit fiscal versé.

Lors de cette réunion de travail, les élus ont également abordé la loi Engagement et Proximité qui fait évoluer le statut des élus et la diminution du nombre des parlementaires.

CONTACTS PRESSE :

ANNE-MARIE OUMEDJKANE – Adjointe à la Communication – Tel – 06 86 97 11 20 – Courriel - a.m.oumedjkane@orange.fr